

POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ



Valoritec s'engage à veiller à la sûreté et au bien-être général de tous ses employés selon la mission et les objectifs de **La Relance**.

Valoritec doit protéger ses employés et non employés, fournisseurs ainsi que partenaires des blessures ou des maladies professionnelles en améliorant la santé et la sécurité dans le cadre de toutes ses activités et par la mise en oeuvre d'un système de gestion de santé et de sécurité au travail.

AFIN D'Y PARVENIR, NOUS NOUS ASSURONS DE :

- Établir des normes, des procédures et des contrôles de gestion, et les respecter afin de garantir que les questions de santé et de sécurité soient considérées comme faisant partie intégrante du processus décisionnel de l'entreprise.
- Évaluer de façon systématique et périodique notre conformité aux règlements, lois et politiques des différents paliers gouvernementaux et autres agences.
- Fixer, maintenir et documenter les objectifs, cibles et programmes pour l'amélioration continue de notre rendement de santé et de sécurité au travail.
- Développer les connaissances et la compréhension des employés face aux problèmes de santé et de sécurité qui se rapportent à leur travail.
- Favoriser la santé et la sécurité grâce à la mise en place de comités dans tous les domaines touchant la sensibilisation et la prévention ainsi qu'en enquêtant sur tous les accidents ou les conditions qui pourraient mener à des accidents.
- S'assurer que les installations physiques et mécaniques sont maintenues selon la norme raisonnable la plus élevée afin de garantir un environnement de travail à la fois sûr et sain.
- Effectuer des vérifications en matière de santé et de sécurité sur une base régulière afin de cerner les problèmes dans ce domaine et de les résoudre, s'il y a lieu.
- Communiquer la politique de santé et de sécurité à tous les employés et la mettre à la disposition du public.
- S'assurer que tous les agents contractuels et sous-traitants respectent la politique de santé et de sécurité de l'entreprise ainsi que les procédures qui s'y rattachent.

La direction et son personnel s'engagent dans le cadre de ses activités à se conformer et respecter les exigences légales, réglementaires et autres exigences pertinentes. La mise en oeuvre de la politique de santé et de sécurité est un objectif de gestion important dont la responsabilité incombe à tous les employés.

ANDRÉ LANDRY, DIRECTEUR GÉNÉRAL

Cette politique a été adoptée par le conseil d'administration le 27 octobre 2015 et restera en vigueur tant qu'elle n'aura pas été modifiée.

Rév. : 2014-10-03

Rév. : 2015-04-24

Rév. : 2016-11-16